

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête technique sur
le déraillement d'un train de fret en gare de Carcassonne (Aude)
survenu le 23 novembre 2022**

Avertissement :

Cette note d'étape vise à informer de l'avancement de l'enquête technique en cours. Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

L'enquête et son contexte

Le 23 novembre 2022, le train de marchandises n° 50924 ME 120 tracté par Fret SNCF pour le compte de son client Novatrans déraille et s'arrête juste après avoir franchi la gare de Carcassonne. Ce train est composé de 28 wagons, incluant des conteneurs de matières dangereuses, pour une longueur totale de 672 mètres et un poids de 1 800 tonnes.

Cet accident n'a fait aucun blessé mais des dégâts sur l'infrastructure et les wagons : le quai 2 de la gare de Carcassonne est partiellement arraché, la voie est dégradée de façon importante depuis Trèbes, soit sur 6 km environ, les essieux déraillés sont fortement abîmés.



Quai détruit en gare de Carcassonne



Roue d'un essieu déraillé

Du fait de ces dégâts très importants, ce déraillement entre dans la catégorie des accidents « graves » devant obligatoirement faire l'objet d'une enquête technique du BEA-TT. Cette enquête, ouverte le 28/11/2022, vise à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.

Une instruction judiciaire a également été ouverte.

Premiers constats

Des constats ont été effectués sur l'infrastructure ainsi que sur les deux wagons déraillés (un wagon double à trois bogies et un wagon simple à deux bogies).

Les dégâts sur la voie indiquent qu'un déraillement d'au moins un essieu a débuté au franchissement d'un appareil de voie neutralisé, pris en talon, à Trèbes.

Sur le wagon double déraillé, il a été observé qu'une poignée de changement de régime du freinage (passagers / marchandises) est sur la mauvaise position. Par ailleurs, la vis du frein d'immobilisation a été manœuvrée peu de temps avant l'accident : la course effectuée lors de cette manœuvre a entraîné un serrage partiel du frein correspondant. Toutefois ces premières observations n'expliquent pas l'ensemble des dégâts constatés.

Des expertises approfondies ont été menées sur certains éléments du système de freinage du wagon double : les régleurs de timonerie de frein et les deux distributeurs de frein avec leurs relais. Les essieux ayant déraillé ont été envoyés à un laboratoire, accompagnés de leurs semelles de frein et supports identifiés. Le BEA-TT est aujourd'hui en attente de ces résultats.

Analyse du fait survenu

Les premiers constats indiquent que les investigations sur ce déraillement doivent être pour le moment orientées vers plusieurs facteurs techniques ainsi que des facteurs organisationnels. L'échéance de publication du rapport d'enquête reste suspendue aux résultats de ces investigations.

#

#

#